

**26. a) Protocole à la Convention relative au contrat de transport international
de voyageurs et de bagages par route (CVR)**

Genève, 5 juillet 1978

NON ENCORE EN VIGUEUR: voir article 4.

ÉTAT: Signataires: 1. Parties: 1.

TEXTE: Doc. ECE/TRANS/35.

Note: Le Protocole a été adopté par le Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe lors de sa trente-huitième session (extraordinaire), tenue à Genève le 5 juillet 1978. Le Protocole est ouvert à la signature à Genève du 1 septembre au 31 août 1979.

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d), Ratification</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d), Ratification</i>
Allemagne ¹	1 nov	1978	Lettonie		14 janv 1994 a

Notes:

¹ Voir note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations

de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.